

05 Mar 2026 -09:54

Enquête fédérale sur les déplacements domicile-travail: le vélo a plus que doublé en 20 ans

Depuis 20 ans, l'enquête fédérale sur les déplacements domicile-travail se penche systématiquement sur la manière dont les travailleurs se déplacent entre leur domicile et leur lieu de travail.

Il s'agit d'une base de données unique sur les trajets domicile-travail. Elle peut servir de base à diverses analyses et applications pratiques par les chercheurs, les parties prenantes et les décideurs politiques.

Nous distinguons cinq grandes tendances au cours des 20 dernières années :

- La part modale du vélo a doublé en l'espace de 20 ans.
- Les modes de déplacement durables sont plus fortement représentés dans les villes.
- L'accessibilité et la distance sont les principaux facteurs influençant la répartition modale.
- De plus en plus de mesures sont prises en faveur de la mobilité durable.
- Le télétravail réduit le nombre de déplacements, mais ne résout pas tous les problèmes de mobilité.

La part modale du vélo a doublé en l'espace de 20 ans

L'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail a plus que doublé au cours des 20 dernières années. En Belgique, la part modale du vélo est passée de 7,8 % en 2005 à 16,5 % en 2024.

La part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail est restée pratiquement stable depuis 20 ans. Les modes privés motorisés reculent édition après édition. Sur une période de 20 ans, la part de la voiture s'est amoindrie de 8 %, passant de 66,8 % à 61,4 %.

Les modes de déplacement durables sont plus fortement représentés dans les villes

L'analyse de la répartition modale en fonction du facteur urbain/non urbain montre que les modes durables (transports en commun et modes actifs) sont plus fortement représentés en milieu urbain. Sur l'ensemble de la Belgique, 27 % des personnes travaillant dans une ville utilisent les transports en commun pour se déplacer.

Cette différence vient évidemment de la meilleure accessibilité des transports publics en ville. On observe également une croissance plus marquée de l'utilisation du vélo dans les villes. En Flandre, la part de

cyclistes est désormais largement plus importante dans les villes (27 %) qu'en dehors des villes (22 %), alors qu'elles y étaient égales en 2005 (12 %).

L'accessibilité et la distance sont les principaux facteurs influençant la répartition modale

La répartition modale est étroitement liée à l'accessibilité des transports en commun. Dans les zones où les transports en commun sont moins accessibles, ils ne sont pratiquement pas utilisés.

La distance du déplacement domicile-travail influence aussi fortement le choix du mode de déplacement. La voiture reste le moyen de déplacement le plus utilisé dans toutes les catégories de distance, avec une part culminant à 75 % pour les trajets de 15 à 30 kilomètres. Pour les distances inférieures à 15 kilomètres, les modes actifs jouent un rôle en vue. L'utilisation du train gagne en importance à mesure que les distances s'allongent, avec une part de 34 % pour les trajets de plus de 30 kilomètres.

De plus en plus de mesures sont prises en faveur de la mobilité durable

Au cours des 20 dernières années, les employeurs ont pris de plus en plus d'initiatives pour améliorer la mobilité des travailleurs. Il s'agit notamment de l'indemnité vélo, des parkings vélos, des douches et des vestiaires. Mais aussi, bien sûr, de la mise à disposition d'une voiture de société et de la possibilité de télétravailler.

Le télétravail réduit le nombre de déplacements, mais ne résout pas tous les problèmes de mobilité.

Un autre changement structurel dans les déplacements domicile-travail est l'évolution de l'organisation du temps de travail vers une forme hybride comprenant des jours sur site et des jours de télétravail.

En 2024, le télétravail était proposé dans 63 % des unités d'établissement et 37 % des travailleurs ayant participé à l'enquête ont fait usage de cette possibilité, ce qui permet d'éviter environ 13 % des trajets domicile-travail.

Toutefois, malgré l'introduction du télétravail, et vu l'augmentation du nombre de travailleurs en 20 ans, le nombre de voitures utilisées pour se rendre au travail n'affiche qu'une légère baisse estimée à 4,5 %.

Jean-Luc Crucke, Ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable : « Cette enquête confirme une dynamique positive : en vingt ans, la part du vélo a doublé. Avec le plan Be Cyclist 2.0, nous voulons aller plus loin et atteindre 22 % des déplacements et 10 % des kilomètres parcourus à vélo d'ici 2040, en coordination étroite avec les Régions. Cela passe par des incitants fiscaux renforcés, une meilleure combinaison vélo/train, davantage de sécurité pour les cyclistes et un « budget mobilité pour tous » comme envisagé par l'accord de Gouvernement. À mon initiative, ce rapport sera présenté et discuté en Conférence interministérielle des Ministres de la Mobilité afin d'assurer une approche cohérente et ambitieuse à l'échelle du pays. »

Vous souhaitez en savoir plus ?

Consultez le rapport complet de l'enquête [sur notre site web](#) avec résumé analytique avec des chiffres plus détaillés (par région et par moyen de transport).

SPF Mobilité et Transports
City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 31 11
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth
Porte-parole
+32 474 41 37 47
presse@mobilit.fgov.be